

## Critères d'éligibilité des associations au FSDIE

### Les critères :

- Les projets doivent émaner d'initiatives d'étudiants et le bureau doit être composé d'étudiants inscrits à Le Mans Université,
- Apport pour la formation des étudiants,
- Nombre d'étudiants concernés par le projet, (les projets collectifs et transversaux qui fédèrent des étudiants de plusieurs UFR seront prioritaires),
- Intérêt pour la promotion et le rayonnement de Le Mans Université sur les sites de Laval et du Mans,
- Qualité de l'organisation, pertinence et soin dans la préparation du budget (à l'équilibre),
- Poids relatif de la subvention dans le montant total du projet (ne doit pas dépasser 50%),
- Rédaction d'un bilan permettant de faire le point sur vos projets réalisés lors de l'année écoulée a envoyé au secrétariat du FSDIE.

### ATTENTION ne seront pas pris en compte :

- Les demandes émanant d'associations politique, syndicale ou confessionnelle,
- Les demandes concernant exclusivement ou incluant des projets tuteurés (de cursus universitaires, d'instituts, d'école), les soirées d'intégration, de désintégration et les galas qui se doivent d'être autofinancées par l'association.

### Remarques :

- Tous les documents de présentation du projet devant d'autres organismes doivent mentionner le montant de la subvention accordée par Le Mans Université,
- Tous les documents visant à promouvoir le projet (flyer, affiches, etc.) doivent être accompagnés du logo de Le Mans Université,
- Si l'investissement en matériel excède 800 €, l'acquisition du bien devra être faite par l'université qui le mettra à disposition de l'association par le biais d'une convention de prêt.
- Pour les projets non transversaux, la composante porteuse de l'association qu'elle souhaite promouvoir devra afficher devant la commission sa participation envisagée pour soutenir le projet.

### Complément d'information :

Il sera fortement suggéré à toutes les associations qui bénéficient du soutien financier de l'Université de participer aux manifestations majeures comme par exemple Campus en fête. Les associations disciplinaires pourront assurer également une présence lors des portes ouvertes, de faire figurer sur le rapport d'activité de l'association les différentes participations à la vie du campus.